



La Coopération des idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

Directeur : G. DEHERME

SOMMAIRE :

G. DEHERME	<i>Le Médecin.</i>
ATO	} <i>Sur le Rétablissement du Pouvoir spirituel. III.</i>
JEAN LEROLLE.	
LUCIEN MOMENHEIM.	
G. PERSIGOUT.	
PAR TOUS	<i>Revue des Opinions, des Faits et des Idées.</i>
G. DEHERME	<i>Les Livres qui font penser.</i>

Le Numéro : 0 fr. 25

PARIS

BERNARD GRASSET, ÉDITEUR

7, rue Cornaille, 7

LA

Coopération des Idées

Revue bi-mensuelle d'Éducation Sociale

ABONNEMENT : un an, France : 4 francs ; Etranger : 6 francs

*Adresser toutes les communications concernant
la Rédaction et l'Administration à*

M. DEHERME, Directeur, à LA SEYNE (Var)

A NOS ABONNÉS

— — — — —

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est **terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'*Union Coopérative* des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Etranger. — **L'Union Coopérative** doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.

Etranger, 6 fr.

Les abonnements sont reçus : 1, Rue Christine. — PARIS

LE COURRIER DE LA PRESSE

21, Boulevard Montmartre, — PARIS

Directeur : **A. GALLOIS**

Le Courrier de la Presse lit 6.000 journaux par jour



La Coopération des idées

LE MÉDECIN ⁽¹⁾

Malicieusement, quelques critiques feront remarquer au docteur Charles-Édouard Lévy qu'il est orfèvre. Je m'en garderai bien; mais je constate, d'abord, que ses types de médecins sont des saints, des génies et des héros. C'est le praticien Herbel, le théoricien Piervin, et Bertier, qui est à la fois praticien, théoricien et une manière d'apôtre. On fait bien défiler les silhouettes, moins admirables quoique plus réalistes, de deux ou trois autres médecins, mais si rapidement qu'il nous faut quelque attention pour les apercevoir. Évidemment, dans ce roman, qui est plus qu'un roman, nous sommes loin des Diafoirus, de M. Purgon, et surtout des *Morticoles*.

Par contre, le docteur Lévy est sévère pour les malades et leur entourage. C'est de ceux-ci que vient tout le mal, — celui que la science ne guérit point. Ils manquent d'abord à leur devoir, qui n'est pas seule-

(1) *Le Médecin*, roman, par CHARLES-ÉDOUARD LÉVY (Fasquelle, éd.) Ce roman est bien composé. La psychologie de certains malades y est notée avec finesse. Cela fut observé. Et tout se termine, comme il convient, pour nous assurer un sommeil sans cauchemar, par le mariage du docteur Bertier avec la jeune malade qu'il a arrachée à la mort.

ment de payer sans lésine leur médecin, mais encore de gagner son cœur. Devoir bien difficile à remplir, semble-t-il, envers le chirurgien à 5.000 francs l'opération, — réussie ou non. Méfiances injustes, indocilité, présomptions, préjugés, crédulité, superstitions, ingratitude, etc., c'est de tout cela, nous affirme-t-on, que les malades meurent.

Sans doute, il faut faire l'éducation des malades et de leurs proches, et le livre du docteur Lévy y contribuera; mais l'éducation du médecin n'importe pas moins.

Les malades, les parents des malades, inconsciemment, vont chercher chez les rebouteurs et les thaumaturges ce qu'ils ne trouvent point chez les vétérinaires certifiés par la Faculté. Et, très souvent, des guérisons surprenantes leur donnent raison. De même, on voit les esprits théologiques, inconsidérément arrachés à la sage direction de l'Église, tomber dans les insanités du spiritisme et y puiser quelque réconfort moral. Le nombre de spirites, de rebouteurs, de sorciers est aussi un indice et une mesure de notre anarchie intellectuelle et morale. Et par là, nous découvrons que les sacerdotes comme les médecins sont insuffisants.

D'après le docteur Charles-Édouard Lévy, il n'y a qu'à persuader aux médecins d'aimer leurs malades.

C'est déjà quelque chose. Ce n'est pas tout. Il faut plus, — et ce qui, précisément, doit susciter réellement cette sympathie.

* *

S'il y a des héros qui tombent au chevet des malades, sur le champ de bataille des épidémies, s'il y a du dévouement, du cœur, de l'intelligence, du savoir,

pour tout dire de nobles âmes, il y a aussi, parmi les médecins, trop d'exploiteurs cyniques de la souffrance humaine, trop d'amateurs de dichotomie, trop d'arrivistes, trop de charlatans dangereux. Et malheureusement, dans une anarchie qui s'aggrave chaque jour, ceux-ci se multiplient d'une façon inquiétante et ceux-là se font de plus en plus rares.

Les défauts des malades qu'on se propose de corriger tiennent aux vices des médecins, tels que nous les donnent les examens. Ces vices sont autant intellectuels que moraux. La préparation toute matérialiste des médecins n'en fait, somme toute, comme le disait bien Auguste Comte, que des vétérinaires.

On ne soigne pas le corps sans l'âme. C'est ce que n'ignoraient point les anciens « mires », et c'est ce qu'on méconnaît trop à la Faculté, — avec « l'indivisibilité de notre nature tant individuelle que collective ».

Le docteur Lévy a une haute opinion de l'art ou de la science de guérir. A mon sens, il ne place pas la médecine assez haut encore. « Si l'espèce humaine peut être perfectionnée, a dit Descartes, c'est dans la médecine qu'il en faut chercher les moyens. »

Avec Auguste Comte, qui considérait les médecins comme « les précurseurs naturels du sacerdoce socio-cratique », je crois que la dégénération mentale et morale de l'office médical ne peut que s'accroître — et donc le malentendu qu'on déplore entre guérisseurs et malades, la méfiance, voire le mépris et la haine de ceux-ci contre ceux là — tant que cet office ne sera pas incorporé au sacerdoce positif, ce qui aurait pour conséquence directe de subalterniser les fonctions chirurgicales.

Jusqu'à la loi de 1724 et surtout jusqu'à la création

de l'Académie royale de chirurgie, en 1731, les chirurgiens étaient assimilés aux barbiers, — et ce n'était pas si absurde que cela nous paraît. En tout cas, ce l'était beaucoup moins que la ridicule suprématie du scalpel. Tout de même, les vétérinaires sont plus que des bouchers.

Pour terminer, je ne puis mieux faire que de reproduire ces lumineux aperçus d'Auguste Comte :
« L'institution des hôpitaux, qui ne convint qu'au moyen âge, doit radicalement s'éteindre à mesure que l'essor simultané de l'aisance matérielle et de la dignité plébéienne permettra de remplacer une dégradante assistance par la sollicitude domestique. Mais il importe de seconder cette transformation graduelle en développant, pendant tout le cours de la transition organique, l'office, mal ébauché, des médecins publics, chargés de diriger gratuitement, au sein des familles, les traitements privés. Il faut compléter la régénération de la classe médicale en la dégageant d'un vicieux monopole et d'une assistance hétérogène. Le privilège légalement résulté du doctorat ne profite réellement qu'au charlatanisme, dont il semble préserver un public que rien ne saurait garantir des conséquences pratiques de l'anarchie théorique aggravée par l'ignorance et la crédulité. Cette législation fournit le principal appui d'un vain enseignement qui serait déjà discrédité sans la faculté de conférer le monopole des avis sanitaires. Aussi contraire à la dignité sacerdotale qu'à la liberté spirituelle, une telle règle entrave à la fois la sollicitude féminine et la générosité patricienne... Quiconque veut se consacrer au service, temporaire ou continu des malades, doit toujours pouvoir

s'y livrer librement, sans s'agréger ni se subordonner à des confréries quelconques, où l'orgueil et la vanité se développent sous un dévouement plus apparent que réel. »

C'est la solution positive, à côté de laquelle, faute de s'être inspiré d'une grande doctrine sociale, le docteur Charles-Édouard Lévy a passé. Mais son mérite — et il n'est pas médiocre — aura été de mettre sur la voie qui y mène quelques-uns des esprits que tourmente l'obsession de ce problème, — un des plus angoissants que pose notre anarchie morale et intellectuelle. Et ce n'est peut-être pas ce dont le loueront ses confrères à grand renom.

On niera, il est vrai, que ce problème se pose ; on citera de merveilleuses opérations ; on dira que la moyenne de la durée de la vie s'élève. De même, quand nous montrons le recul de la vraie civilisation dans le désordre, on nous répond téléphone, radium, aéroplane, diplômes universitaires et circulation d'argent.

S'il est exact qu'en moyenne la vie se prolonge (et on ne le doit pas toujours à la médecine), nous savons trop que c'est dans la souffrance, l'infirmité et la maladie. Ce qui est encore plus certain, c'est que les maladies nerveuses, mentales, je dirais volontiers morales, se multiplient et se propagent d'une manière effrayante. La Faculté fabrique des docteurs à la grosse, et le nombre des malades s'accroît en proportion.

La « science » de ces vétérinaires, avec ses procédés grossièrement empiriques, est impuissante, il le faut reconnaître, à nous assurer la santé. La santé dépend de l'âme plus que du corps, comme la civilisation progressive dépend de la liberté dans l'ordre plus que des machines.

G. DEHERME.

Sur le Rétablissement du Pouvoir spirituel⁽¹⁾

D'une « Lettre ouverte à M. Deherme », parue dans l'Avenir, de Toulon :

... Il y a une vérité, une justice immuables et vivantes qui mènent l'Univers et qui règlent les rapports des hommes, qui déterminent les devoirs et les droits de chacun. La fonction des pouvoirs publics est d'assurer l'exécution de cette loi supérieure, de cette loi naturelle en réprimant les excès de ceux qui la violent. Quel qu'ait été le procédé par lequel ils ont été investis de leur puissance, ils ne peuvent pas sortir de ce terrain strictement limité.

Leur autorité ne vient pas des hommes, parce que ceux-ci sont les sujets de la loi et qu'ils n'ont pas pu donner à leurs élus un pouvoir qu'ils n'ont pas eux-mêmes. L'autorité vient de Dieu qui a fait l'homme et la loi qui le régit; elle ne peut avoir d'autre objet que d'assurer le règne de cette loi.

Et de là naît la liberté; car la loi éternelle répond aux besoins, aux aspirations de la race. En s'y conformant, les pouvoirs publics assurent, par conséquent, l'accomplissement de tous les devoirs et la jouissance de tous les droits. Personne ne sera opprimé; et en ce sens, on peut dire que la mission des chefs des peuples est de protéger la liberté des petits contre la tyrannie des grands.

Or, aujourd'hui, en niant Dieu, nos assemblées ont nié la vérité et la justice, qui sont deux de ses attri-

(1) Voir nos 35, 37 et 38.

buts. La loi naturelle n'existe plus, elle est remplacée par les caprices de la multitude et de ses représentants. Et si l'on ajoute à cela que la doctrine *officielle* de l'évolution ordonne la destruction des faibles dans l'intérêt du progrès de la race, on en arrive à cette conséquence que le régime actuel admet qu'il n'y a ni droits, ni devoirs naturels, que la majorité, par le seul fait qu'elle est majorité, a tous les droits et qu'elle en doit user pour écraser la minorité. C'est la pure tyrannie. C'est un retour au Césarisme, avec cette différence que César pouvait tout parce qu'il prétendait être Dieu. Nos parlementaires peuvent tout parce qu'ils soutiennent que Dieu n'existe pas.

Aussi avez-vous mille fois raison lorsque vous réclamez une puissance spirituelle déterminant le juste et le bon. Mais cette puissance, si elle est obéie, éclairera tout aussi bien un parlement qu'un despote. Si nos députés, au lieu de battre en brèche tous les grands principes sociaux, la liberté de conscience, la famille, la propriété, la probité, les avaient défendus et propagés dans la nation, nous serions encore grands et forts.

C'est parce que le Parlement a rejeté toute autorité spirituelle que, sous le couvert de grands mots de démocratie, de solidarité, de fraternité, il a créé une féodalité financière oppressive et répugnante, qu'il a éteint les intelligences, avili les âmes et abaissé notre drapeau à l'étranger.

Il est donc certain que votre dictature, contrôlée par une autorité spirituelle, constitue un régime beaucoup plus libéral que le parlementarisme qui exerce un pouvoir absolu sans contrôle. La première garantira à tous l'exercice de leurs droits; le second écrasera les faibles.

Mais il n'en faut pas conclure qu'un gouvernement parlementaire qui s'inspirerait de la loi éternelle et naturelle interprétée par une autorité spirituelle ne saurait être bon. L'exemple de ce qui se passe dans les nations étrangères prouve le contraire. Aussi chez nous, ce ne sont pas les institutions par elles-mêmes qui sont mauvaises, ce sont les politiciens qui les appliquent qui sont au-dessous de tout. Nous nous sommes laissé mettre le pied dessus par une bande d'étrangers, de voleurs, de menteurs et de jouisseurs, et nous ne pouvons plus nous relever.

Et c'est ce qui fait que, malgré tout ce que j'ai dit, vous avez raison lorsque vous parlez de dictature. En effet, dans le cours ordinaire des choses, les nations peuvent assurer le règne de la justice par des voies lentes et douces. Cela est impossible en France, à l'heure actuelle. Nous en sommes arrivés au point où il faut mourir ou guérir. La pourriture est telle que des remèdes radicaux s'imposent. On ne rétablit pas la liberté sans renverser les tyrans, on ne rétablit pas la fortune publique sans réprimer le vol et châtier les voleurs. Et pour cette opération indispensable il faut une main unique et ferme, dont l'action se prolonge jusqu'à ce que la société soit revenue à la santé.

A cette heure seulement, ce médecin pourra dire à la nation : Maintenant que tu as recouvré la dignité humaine, marche seule.

En cela vous avez raison, car ce n'est pas la bande des pervers qui se réformera d'elle-même. Nous sommes la tête en bas, les pieds en haut. Il faut qu'un choc, peut-être douloureux et terrible, nous remette dans l'état naturel et normal.

ATO.

..

*D'un article intitulé « Les idées de M. Deherme »,
paru dans le Peuple français :*

... Donc, pour M. Deherme, l'ordre dans les sociétés humaines exige non seulement un pouvoir politique, qui gouverne le temporel, mais une autorité spirituelle, indépendante du pouvoir politique, qui gouverne le moral, qui « conseille, qui consacre et qui règle ». Le mal de notre temps, c'est que « chacun se fait une conception sur toutes choses ». L'individualisme ayant tout pénétré, suivant le mot de Madame, mère du Régent, « chacun se fait son petit religion à part soi ». D'où notre désarroi mental, moral, et j'ajoute aussi social.

Cela, M. Deherme le sent et le voit très nettement ; non seulement il le voit, mais il le dit ; il annonce même son intention de s'employer surtout désormais « à susciter ce pouvoir spirituel » qui, selon lui, fait défaut.

Ce n'est pas nous, dans ce journal, qui contredisons M. Deherme. Plus que tous autres, nous sommes convaincus, nous, catholiques, de la nécessité du « pouvoir spirituel ». Quand nous luttons contre les entreprises de l'État sur les consciences, ce ne sont pas seulement nos droits individuels, notre foi personnelle que nous défendons, mais l'existence et l'indépendance du « pouvoir spirituel » ; quand nous combattons le monopole scolaire, c'est cette même liberté que nous défendons contre la prétention de l'État à s'ériger en faiseur de dogmes et à confondre sous son gouvernement le temporel avec le spirituel.

Nous sommes donc d'accord sur le principe : et

c'est avec joie que nous voyons un esprit attentif aux réalités sociales, comme M. Deherme, arriver par l'expérience et l'observation désintéressée au point où d'emblée nous ont conduits la foi et la tradition catholiques.

Seulement, pour nous, le « pouvoir spirituel » n'est pas une abstraction, c'est une réalité; il ne nous apparaît pas dans les brumes d'un avenir lointain, il est dans le présent, comme il était dans le passé; cet « organe distinct approprié », pour parler comme le directeur de *la Coopération des Idées*, c'est l'Église.

Quel est le « pouvoir spirituel » auquel M. Deherme compte confier la redoutable mission de « conseiller, consacrer et régler » ?

Sans doute, M. Deherme a pensé au catholicisme, et il demande qu'on ne l'exclue pas de la direction de l'opinion publique; mais s'il consent à lui faire une part dans la direction des consciences françaises, il ne veut pas la lui abandonner tout entière.

A qui donc sera-t-elle confiée ?

« Le pouvoir spirituel sera, répond M. Deherme, intellectuel et moral. Les philosophes exerceront le premier par la raison, et les femmes le second par l'affection... Les philosophes ne devront que persuader et les femmes qu'aimer. »

Il serait cruel d'insister. M. Deherme est un esprit trop lucide pour ne pas voir lui-même combien sa solution répond mal au problème qu'il pose. Ni les philosophes en persuadant, ni les femmes en aimant ne nous sauveront « du désarroi moral et mental ». Il est à craindre même qu'ils l'augmentent. Ils peuvent exercer une influence, ils ne sont pas cette « autorité spirituelle que réclame, au dire de M. Deherme lui-même, la solution du problème contemporain.

Ou la dictature ou l'anarchie, tel est le dilemme, contestable d'ailleurs, que pose en politique M. Deherme. Nous osons lui demander de réfléchir à cet autre dilemme : Ou le catholicisme ou l'anarchie. Nous ne voyons pas le moyen, pour un esprit sincère et clair, d'en sortir.

JEAN LEROLLE.

..

Je ne veux point prendre part au débat, parce que je ne pourrai que me référer à tout ce que dit Auguste Comte sur la nécessité du pouvoir spirituel, qui me semble irrésistiblement démontrée; je crois que vous avez proposé à vos lecteurs un problème insoluble, c'est-à-dire que, suivant la tendance invincible des théoriciens, vous transformez une question de *dynamique* sociale en une question de *statique* sociale.

L'état normal auquel aboutit l'évolution sociale présente le caractère statique, les lois sociologiques y battent leur plein, elles ont reçu la confirmation de l'expérience constamment renouvelée. Leur caractère hypothétique du début devient la réalité scientifique, puisqu'elles ont subi l'épreuve de la démonstration incessante.

En proposant le rétablissement prochain d'un pouvoir spirituel nouveau, vous ne paraissez pas tenir compte des conditions complexes de sa lente formation (question de dynamique où le temps intervient). Le problème n'est pas dans l'institution prochaine d'un pouvoir spirituel qui n'est et ne sera longtemps encore qu'à l'état d'ébauche. Ce qui distingue profondément le pouvoir spirituel du temporel, c'est que le premier ne peut avoir de pleine efficacité que s'il est

unanimement accepté. Cela suppose l'unité d'opinions et de sentiments que le positivisme s'efforce de réaliser. Combien de temps, malgré nos efforts, l'anarchie morale et mentale actuelle qui s'aggrave chaque jour, mettra-t-elle à disparaître ? Il faut compter par générations, et se résigner jusque-là à n'avoir que des pouvoirs spirituels fragmentaires, dispersés, incoordonnés et contradictoires. Nous sommes loin du spectacle majestueux qu'a offert pendant mille ans le catholicisme qui a pu, grâce au principe théologique, réaliser une unité morale, où la crainte et la terreur avaient, il est vrai, plus de part que le libre assentiment.

La science même ne peut être le principe unique du ralliement, qui doit être cherché dans ce qu'il y a de stable et de permanent dans la nature humaine, qui doit se concilier avec la réalité objective telle que la science nous la fournit.

Nous pouvons et devons contribuer à l'élaboration du pouvoir spirituel, mais l'installer dès à présent est une chimère irréalisable, j'entends comme corps constitué, pouvant soit faire équilibre au pouvoir temporel, soit collaborer avec lui efficacement.

LUCIEN MOMENHEIM.

••

Je n'estime pas vain de vous livrer les réflexions que je crus opportun d'adresser moi-même à Gabriel Trarieux :

« Vous sentez et nous sentons tous quelle phase angoissante la République traverse. Mais où le dissentiment surgit, c'est d'abord dès qu'il s'agit d'avouer ses fautes : alors on trouve des excuses et, chose plus grave, on ne dispose vraiment d'aucun principe élevé

grâce auquel les masses puissent continuer de faire confiance aux dirigeants. Pour user d'un mot dont la clarté absout la trivialité : « ça ne mord plus », et tout le monde l'éprouve sans oser l'avouer.

« Somme toute, en vous plaignant vous-même du « flottement du parti radical », vous avez du même coup reconnu l'existence de grandes fautes. Mais il y a plus, je me répète : où sont les principes directeurs de notre démocratie ? Liberté, égalité, fraternité, solidarité : viande creuse, mots flasques, dont chacun tire son leit-motiv selon ses aspirations propres et le degré de ses appétits. Si des principes sociaux ne valent que dans la mesure où ils sont *communément reconnus et obéis*, ils n'ont que faire de cet individualisme dont vous me semblez entiché de quelque façon et qui n'a, somme toute, abouti qu'à laïciser la métaphysique ancienne. Or le déterminisme que nous avons sucé avec la science nous montre assez combien peu l'homme est libre et qu'il ne l'est, en tout cas, que sous condition d'obéir aux lois naturelles ; c'est ce que Comte exprimait très bien en disant que, sans pouvoir changer celles-ci, nous pouvons du moins en *modifier* la vitesse et l'intensité.

« Mon intention n'est pas d'ailleurs d'entrer dans la voie didactique : je vous renvoie au Maître et aussi à la brochure de mon confrère le docteur Hillemand, qui témoigne de l'influence mondiale du positivisme ; car nous en vivons, nous en sommes saturés, et c'est pourquoi tous, catholiques ou libres penseurs, royalistes ou socialistes, tous croient se reconnaître en lui. Le génie de Comte n'eût-il réussi qu'à rendre justice au catholicisme et à stimuler les études du phénomène religieux que sa réhabilitation du moyen âge serait encore recevable.

« Mais il y a plus, et c'est pourquoi nous demandons au positivisme les principes directeurs de la démocratie : successeur de Bacon et de Descartes à la fois, puissant réceptacle du colossal effort du dix-huitième siècle, Comte a saisi l'antinomie séculaire de la vie et de la pensée, des manuels et des intellectuels; comprenant à merveille — parce que nourri des économistes — le principe de la division du travail, il a décelé dans l'organisation catholique la première tentative sociale de la séparation des pouvoirs, de là sa conception; elle peut être minutieuse et dogmatique, mais c'est là le défaut de l'œuvre de tout génie constructeur; et n'est-il pas plus facile de modifier un coin d'édifice que d'en élever un? Voyez d'ailleurs : les flèches gothiques sont encore debout, et le Palais des machines n'est plus; de même le clinquant anticlérical est terni, tandis que la foi positiviste est plus vigoureuse que jamais.

« Je ne chercherai pas, d'ailleurs, à justifier l'idée de pouvoir spirituel. Je dirai simplement que, dans cette idée, telle que Comte l'a reçue et systématisée, il y a un contenu légitime à tous égards, auquel une démocratie — qui n'est ni ploutocratie, ni démagogie — doit adhérer : la hiérarchie non pas des *classes* mais des *valeurs* sociales. Or, en régime parlementaire, je veux dire de favoritisme, il y a *pétrification* des classes et *dépréciation* des valeurs. Finalement, c'est tout en apparence que la liberté individuelle est respectée; au fond, dans notre état social actuel, quiconque possède son indépendance l'a conquise et la maintient sur un amas de libertés opprimées.

« Chose fatale et de tous les temps, me direz-vous; je l'accorde; mais la sanction révolutionnaire de ce fait ne peut consister à l'enjoliver d'un mensonge qui

n'aboutirait, en définitive, qu'au triomphe de la chimère laïque sur l'autre : notre devoir n'est-il pas plutôt de réduire cette fatalité au strict minimum ? Eh bien ! tout progrès en ce sens est impossible tant que le spirituel et le temporel, c'est-à-dire la détention des intérêts matériels et la direction du progrès moral, sont aux mêmes mains ; or c'est ce qui arrive d'une part avec l'enseignement d'État, d'autre part avec la presse, corruptrice parce que corrompue, par la coalition politico-financière.

« Quand on invoque les immortels principes de 89, on oublie trop que la plus belle page — au moins la plus sincère — de la Révolution date de son début, c'est-à-dire fut écrite par ces hommes du dix-huitième siècle qui avaient le sens social très marqué ; au contraire, le milieu et surtout la fin de la Révolution, où se déchaînent tous les despotismes, où chacun se livre à la curée de l'ancien régime, marque le triomphe de l'individualisme bourgeois qui façonnait déjà dans l'ombre la féodalité nouvelle, celle du capital... Et c'est bien le cas de dire avec l'auteur des *Dialogues philosophiques* : « La bonté ne dépend d'aucune théorie. On peut aimer le peuple avec une philosophie aristocrate et ne pas l'aimer en affichant des principes démocratiques. »

« C'est pourquoi je comprends malaisément la sévérité de vos censures à l'égard du positivisme : « Auguste Comte qui, dites-vous, passionnément et minutieusement, rédigea un code laïque où l'organisation de l'Église fut tout entière préservée, le mysticisme en étant banni. » Or le code laïque dont vous parlez est sans doute *la Politique* ; mais quel système, s'il est conçu comme tel hors de l'Église, n'est pas un code laïque ? Quant à dire que l'organisation de celle-ci

s'y trouve « tout entière préservée », il y faut renoncer, croyez-moi. Daignez lire Lévy-Brühl qui n'est pas, il s'en faut, suspect de mysticisme ou de romanisme : il a très bien montré la nature des « substituts » comtiens, lesquels n'ont rien de catholiques, et il faut regarder au travers des bécicles de Littré pour persister jusqu'à nos jours dans cette vieille légende... Au surplus, s'il en est qui préservent l'organisation ancienne de décrépitude, ne sont-ce pas ceux-là qui ont fait fleurir le népotisme, ceux-là qui portent à la n^e puissance la bureaucratie monarchique et répondent aux revendications d'en bas par les fusillades, les incarcérations et les révocations ? Autel ou trône, l'ancien régime n'avait pas trouvé mieux pour assurer son règne : disqualifier les morts est chose si aisée, qu'on y glisse volontiers ; mais cependant que les salons Steinheil continuent, la parole de Renan demeure, une fois de plus, d'une terrible actualité : « La fatalité de la République est à la fois de provoquer l'anarchie et de la réprimer très durement ».

« Il s'agit d'amener des mineurs à leur majorité, c'est-à-dire à leur plénitude de conscience, et c'est en cela seulement que la distribution de la liberté est fatalement inégale au départ : mais les éducateurs, portion enseignante de l'élite, ne la détiennent que pour la transmettre ; ils « élèvent » les plus jeunes. Dès lors, pour qu'il y ait à la fois *dépôt* et *transmission*, la nécessité s'impose que les organes de cette mission soient indépendants de la puissance matérielle ; sans quoi celle-ci, tentée de capter la fonction de celle-là, vicierait le rouage et asservirait les forces de l'avenir. Voilà la raison même de la séparation des pouvoirs ; elle pare aux inégalités naturelles en garantissant la liberté en puissance des mineurs dans la liberté en

acte des majeurs qui les forment : la science et la démocratie ont ainsi partie liée comme je l'ai montré ailleurs (1).

Sous un régime qui réaliserait de la sorte le comitisme, — car c'est là son esprit le plus pur, — de quelle autorité ne jouirait pas un corps qui, dépouillé de tout appareil contraignant, se fonderait sur son seul prestige moral ? Qui n'en voudrait solliciter l'arbitrage aux heures difficiles ? L'hypothèse n'a rien d'in vraisemblable si l'on songe au respect quasi-religieux qu'a le peuple pour la science : il en faudrait peu pour organiser ces instincts obscurs qui l'ont conduit de la « foi révélée » à la « foi démontrée », pour user des termes savoureux du Maître et achever de leur montrer « dans les savants leurs pères spirituels » (2).

« Mais c'est aussi bien pourquoi ce sont des principes directeurs qui importent par dessus tout ; or un groupement des esprits et des cœurs d'élite, résolu à sauver la France de l'anarchie présente, peut seul réussir à élaborer ces principes. Que le plus grand nombre continue de régner avec le sacro-saint suffrage universel et aboutisse enfin à une organisation matérielle sérieuse, comme y tend le syndicalisme, je le souhaite de tout cœur ; mais que la minorité — qui fut toujours la raison dans l'histoire — cesse d'avoir tort de n'être pas le nombre, qu'elle puisse

(1) Voir *Essais de pédologie générale*, Introduction, Paulin, 1909.

(2) VALAT, 18 janv. 1826. — Depuis la rédaction de cette épître une polémique s'est engagée par ailleurs qui semble incliner le pragmatisme socialiste au mépris de la science (V. *L'École Rénovée*, « le But de l'éducation », pass. mai-juin 1909) ; mais je montrerai qu'il n'exprime ici que le mépris du scientisme bourgeois, c'est-à-dire d'une science mise au service du capital pour opprimer le prolétaire.

enfin constituer une autorité morale assez cohérente pour être étendue, voilà mon vœu le plus ardent de positiviste convaincu.

« En résumé, ceux-là seuls qui veulent assumer la *responsabilité* de l'œuvre doivent en recevoir la *direction* ; je dirai encore : le *droit de jouir* ne peut s'équilibrer que par le *devoir d'agir*. Je crois me résumer tout entier en formulant ainsi la devise de la démocratie future qui sera « sociocratie » : Tous ont le devoir d'avoir droit à tout.

« En d'autres termes, en régime sociocratique, les inégalités du régime ancien achèveront d'être abolies ; mais à l'encontre de la phase transitoire, révolutionnaire, qui, jusque chez nos socialistes, le conçoit chimériquement *matériel*, l'égalitarisme de la phase positive sera *moral*, c'est-à-dire une mise en valeur croissante de toutes les forces individuelles. Et ce sera précisément la fonction souveraine du pouvoir spirituel, partoutes voies et moyens — dont la fonction institutive est la principale — de réaliser ce rendement. En attendant, « jusqu'à l'indispensable avènement de cette véritable réorganisation, l'ensemble de la situation politique flottera nécessairement, comme avant la crise (révolutionnaire), entre la tendance plus ou moins rétrograde d'un pouvoir qui ne peut concevoir l'ordre que dans le type ancien, et l'instinct plus ou moins anarchique d'une société qui n'imagine encore qu'un progrès purement négatif » (1).

Dans sa réponse, G. Trarieux nous dit encore : « Ce sont les hommes qui manquent à la démocratie bien plus que les institutions. » Rien ne saurait mieux

(1) A. COMTE, *Cours*, VI, 516.

souligner la mentalité de la phase critique que ces objections : on ne donne à l'idée d'institution qu'une acception toute matérielle, purement empirique. Or, si les hommes se donnent des institutions temporelles, ce sont les institutions spirituelles qui donnent des hommes. Les fondateurs de la troisième République, après ceux de la seconde, l'avaient si bien compris, que leur pensée réorganisatrice liait ces deux termes : démocratie et éducation. Les créations de ligues et de sociétés éthiques, la fondation des U.P., le tribunal de La Haye, enfin, surtout, le courant pragmatique d'où sortent simultanément le modernisme et le syndicalisme, c'en est assez, à mon sens, pour avoir lieu d'espérer que des ferments de régénération vont surgir de la corruption actuelle. Il suffirait d'en relier les forces éparses en faisant appel à tous les nobles instincts qui agitent ces consciences aux origines les plus diverses. Mais il y faudrait, en outre, un minimum doctrinal assez précis pour rallier les bonnes volontés qui s'ignorent à tous les étages sociaux.

(A suivre.)

G. PERSIGOUT.

Revue des Opinions, des Faits et des Idées

LA SÉCURITÉ SOUS LE RÉGIME PARLEMENTAIRE.

Du rapport sur l'administration de la justice criminelle paru dans le *Journal officiel* du 8 juin :

« Le nombre des affaires classées sans suite s'est élevé, en 1906, à 323.472, ce qui, par rapport au total

des affaires introduites devant les Parquets, donne une proportion de 59 p. 100. On a compté, en 1906, 2.457 classements de plus qu'en 1905 ; d'ailleurs, depuis soixante-quinze ans, la proportion des affaires classées n'a pas cessé de croître, comme l'indique le tableau suivant (moyenne annuelle p. 100) :

1831-1840.	33	1881-1885.	51
1841-1850.	37	1886-1890.	52
1851-1860.	39	1891-1895.	53
1861-1870.	42	1896-1900.	55
1871-1880.	48	1901-1905.	58

« Près du tiers des affaires laissées en 1906, soit 103.233, ou 32 p. 100, ont été abandonnées parce que les auteurs sont restés inconnus. La proportion diffère suivant qu'il s'agit de crimes ou de délits. En matière de crimes, 9.026 affaires sur 13.036, ou 69 p. 100, ont été classées pour ce motif ; en matière de délits, la proportion n'est que de 30 p. 100. »

Il est vrai que si la police, et la justice assurent de moins en moins la sécurité sociale, elles coûtent de plus en plus cher au pays.

PAR TOUS.

Les Livres qui font penser

Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours, par CHARLES GIDE et CHARLES RIST. 12 francs (Larose, éd., 22, rue Soufflot). — L'économie politique commence à être une science avec le docteur Quesnay et ses disciples. L'histoire des doctrines économiques s'ouvre donc avec l'école des physiocrates. Dans leur préface, les auteurs nous disent le plan

bien conçu qu'ils ont suivi. C'est en reproduisant ce passage qu'on peut donner la meilleure et la plus nette idée de cet ouvrage considérable.

« Le plan d'une histoire des doctrines, disent-ils, est chose embarrassante. Sans doute, puisqu'il s'agit d'histoire, il faut bien suivre à peu près l'ordre chronologique; mais on peut ou mener toutes les doctrines de front, comme dans une histoire universelle, ou les séparer en autant d'histoires distinctes qu'il y a d'écoles. Le premier procédé oblige à faire repasser en revue, à chaque chapitre, toutes les doctrines à la fois et par là risque de ne laisser de chacune d'elles qu'une image assez trouble. Le second a l'inconvénient d'effiloche l'histoire générale en monographies et ne permet pas d'apercevoir les rapports nécessaires qui, à toute époque, lient les doctrines concordantes ou même adverses. Nous avons essayé d'éviter les inconvénients et de réunir les avantages de ces deux méthodes en groupant les doctrines par familles, d'après leur degré de parenté, et en les présentant selon l'ordre historique de leur apparition. Encore n'est-ce point nécessairement d'après la date de naissance que nous les classons, mais plutôt d'après celle de leur maturité. Il y a toujours dans l'évolution d'une doctrine un point culminant : ce sont ces points que nous nous sommes efforcés de fixer en consacrant à chacun d'eux un chapitre distinct. Nous ne nous sommes pas fait scrupule d'ailleurs d'anticiper sur l'ordre chronologique toutes les fois que la clarté de l'exposition nous a paru l'exiger.

« Première époque : fin du dix-huitième siècle et commencement du dix-neuvième. *Les Fondateurs* de l'économie politique classique : d'abord les physiocrates, Adam Smith, J.-B. Say, puis ceux qui sont venus assombrir par d'inquiétants pronostics la grandiose vision de l'Ordre naturel : Malthus et Ricardo.

« Deuxième époque : première moitié du dix-neuvième siècle. *Les Adversaires*, tous ceux qui ont contesté et ébranlé les principes posés par leurs prédécesseurs et que nous avons groupés en cinq chapitres autour de Sismondi, de Saint-Simon, des socialistes associationnistes, de Proudhon et de Liszt.

« Troisième époque : milieu du dix-neuvième siècle. *L'Apogée de l'école libérale*, qui jusque-là a résisté victorieusement aux attaques, non sans faire pourtant quelques concessions, et dont les grandes lois trouvent leur formule définitive à la même époque mais sous deux aspects assez différents : en Angleterre dans les *Principes* de Stuart Mill, en France dans les *Harmonies* de Bastiat.

« Quatrième époque : seconde moitié du dix-neuvième siècle. *Les Dissidents* du libéralisme qui suscitent des schismes dans quatre directions différentes : dans la méthode avec l'école historique; — dans la politique sociale avec le socialisme d'État; — dans la conception scientifique avec le marxisme; — dans l'inspiration morale avec le christianisme social.

« Cinquième époque : fin du dix-neuvième et commencement du vingtième siècle. *Les Doctrines récentes*, dans lesquelles nous retrouvons les doctrines déjà connues, mais transfigurées, ou défigurées, comme on voudra dans des moules nouveaux : — les doctrines hédonistiques et celles de la rente, qui ne sont qu'une sorte de revision des doctrines classiques; le solidarisme, qui jette un pont entre l'individualisme et le socialisme; — et enfin l'anarchisme, qui n'est qu'une sorte de libéralisme exaspéré.

« Cet ordre de succession n'implique nullement que chaque doctrine antécédente ait été éliminée ou recouverte par celle qui l'a suivie. L'avènement de l'école historique au milieu du dix-neuvième siècle, par exemple, coïncide avec un renouveau de l'école libérale et de l'optimisme. Et le néo-libéralisme de l'école autrichienne se développe simultanément avec l'interventionnisme étatique et avec le collectivisme. »

M. Charles Gide est le plus souple, le plus fin, le plus lucide, le plus humain de nos économistes. Son collaborateur, M. Rist, n'est pas dénué de ces qualités. Ils disposent l'un et l'autre du plus vaste savoir économique. C'est dire qu'eux seuls pouvaient parfaire la tâche qu'il se sont tracée.

On l'entend, ce livre n'est pas de ceux qu'on résume, puisqu'il est un habile résumé de quantité de théories et de systèmes; ni de ceux qu'on discute, puisqu'il s'efforce

d'être un exposé impartial, aussi objectif, impersonnel que possible. Mais, néanmoins, quelques remarques peuvent être faites.

Et d'abord celle-ci : Auguste Comte et le positivisme ne sont pas oubliés. On les cite plusieurs fois, et avec une connaissance suffisante de cette grande doctrine, à tout le moins de sa partie intellectuelle du *Cours de philosophie positive*. Toutefois M. Rist accorde à Saint-Simon une influence exagérée sur Comte, en nommant ce génie désordonné et mal nourri « le père du positivisme ». Passe encore pour « le père du socialisme » !... Il est vrai que d'autre part, M. Ch. Gide rend pleinement justice à Auguste Comte en le considérant comme « le père de la sociologie ». Cette paternité-là a des titres qui ne sauraient être contestés.

De son côté, M. Rist a très bien vu que les idées essentielles de l'école historique, notamment celles de Knies et Hildebrand, se trouvent parfaitement définies chez Auguste Comte. Ingram et Hector Denis l'ont aussi noté. Ces idées se peuvent indiquer ainsi : 1^o Les phénomènes économiques doivent être étudiés dans leurs rapports avec tous les autres ; 2^o l'histoire (méthode de filiation) est le meilleur instrument de recherches dans la science sociale ; 3^o la méthode historique permet la prévision rationnelle. Il est vrai que M. Ch. Rist ajoute : « Il y a loin de là à ce qu'on appelle aujourd'hui la méthode historique. » Mais c'est peut-être que, si ce qu'on appelle aujourd'hui la « méthode historique » est éminemment propre à instituer une pédantocratie vaniteuse, bavarde et dissolvante, elle n'a rien de « scientifique », dans le sens où, après Auguste Comte, il faut entendre la science positive. L'érudition n'est pas la science. La métaphysique n'est pas la philosophie. Savoir n'a d'autre objet que de prévoir, — pour pourvoir. Et puis, dans leur préface, les auteurs n'écrivent-ils pas : « Malgré le scepticisme de Cournot qui assure que l'action des économistes sur le cours des événements n'est guère plus efficace que celle des grammairiens sur l'évolution du langage, il nous paraît difficile de nier, par exemple, l'influence de l'école de Manchester sur les traités de commerce de 1860 ou celle du socialisme d'État

sur la législation ouvrière actuelle. » Et c'est cela seul qui nous intéresse : ce que nous pouvons sur notre avenir, — non les frivoles jeux de l'esprit.

Et pourtant, dans leur conclusion, les auteurs nous disent encore : « Ainsi le résultat de tant de discussions et de polémiques a été de constituer peu à peu un véritable domaine commun, où (quelles que soient leurs aspirations sociales ou politiques), les économistes peuvent se rencontrer. Ce domaine c'est celui de la science économique proprement dite, de la science qui se préoccupe non de prescrire ce qui doit être, mais simplement d'expliquer et de comprendre ce qui est. »

Un positiviste pense qu'il y a mieux à tirer, pour le service humain, de cette unité que tend à réaliser la science. Une science qui n'a d'autre fin qu'elle-même est la pire chimère.

Une explication ne termine rien, elle complique tout. D'un problème qu'on croit résolu surgissent d'autres problèmes plus complexes. C'est pourquoi, « tandis qu'un fonds commun scientifique semble se constituer peu à peu entre les économistes, les divergences sur le but à poursuivre et sur les moyens à employer en matière de politique économique ne sont pas aujourd'hui moins vives qu'autrefois... Libéraux, socialistes, interventionnistes, socialistes d'État et socialistes chrétiens, continuent à opposer leurs idéals et leurs méthodes d'action. Est-ce la science qui les départagera ? Certainement non, car les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont empruntées pour une bonne part à d'autres sources qu'à la science. Les croyances religieuses ou morales, les convictions politiques et sociales, les sentiments et les préférences individuelles, jusqu'aux intérêts et aux expériences personnels, jouent ici leur rôle, et contribuent à déterminer l'orientation de chacun ».

Le savoir pour le savoir aboutit à l'absurde. Ce n'est plus la division féconde du travail, puisqu'aucun *dogme* ne relie plus les travailleurs, c'est la pulvérisation de la connaissance. Les pédantocrates semblent avoir pour idéal intellectuel la science de la fourmi, — qui sans doute connaît mieux le grain de sable qu'aucun de nos savants ne le connaîtra jamais.

Je citerai encore les auteurs : « Ce qu'on appelait autrefois la physique ou la chimie n'est plus qu'un cadre élastique qui embrasse une multitude de sciences spéciales (électricité, optique, thermodynamique, chimie biologique, etc.) et dont chacune suffit à absorber l'attention de toute une vie d'homme. De même l'économie politique est devenue aujourd'hui un terme vague, mais commode, qu'on emploie pour désigner des recherches souvent fort éloignées les unes des autres. La théorie des prix et celle de la distribution des richesses ont pris des développements nouveaux qui font presque de chacune une branche spéciale de la science; — l'économie sociale s'est taillé son domaine et vit de sa vie propre; — la théorie de la population s'est élargie aux proportions d'une science particulière : la démographie; — la théorie de l'impôt a pris le nom de science des finances; — la statistique a ses méthodes spéciales et déborde sur toutes les autres branches; — la description du mécanisme commercial et industriel, des banques, des bourses, la classification des formes d'industrie, l'étude de leurs transformations sont à l'économie politique ce que la zoologie, la botanique descriptive ou la morphologie sont à l'histoire naturelle. Et quoique des noms spéciaux ne distinguent pas toujours chacune de ces disciplines, en réalité ce sont là autant de sciences spéciales dont les rapports et l'unité profonde ne sont pas toujours faciles à découvrir. »

Pour la physique et la chimie, les résultats matériels peuvent nous faire illusion; mais pour l'économie sociale ?... Les auteurs ajoutent, pour terminer : « En résumé : Unité et collaboration croissante sur le terrain scientifique, grâce au perfectionnement des méthodes — et d'autre part, variété et même lutte sur le terrain pratique entre les différents idéals économiques, continuant à combattre pour la prépondérance, tel sera sans doute le spectacle que présentera l'économie politique dans l'avenir. »

Il est évident, au contraire, que l'extrême spécialisation dans une science en désagrège l'unité, et il n'y a qu'une grande doctrine religieuse, soit le catholicisme, soit le positivisme qui puisse discipliner la pensée scientifique et la

subordonner à ce qui est plus qu'elle : le cœur ; pour la faire concourir à sa fin la plus haute : l'humanité.

C'est le sort d'une œuvre colossale comme cette *Histoire des doctrines économiques* que, ne pouvant être montrée dans son ensemble, où il n'y aurait qu'à louer, elle soit critiquée dans quelques détails à côté. Mais il ne faut point que nos lecteurs s'y trompent. C'est là un livre de bibliothèque, que toute bibliothèque, ne se composât-elle que de cent volumes, doit avoir. Il est à lire, à consulter. C'est un monument fait pour durer. Il sera continué, il ne sera pas repris. Les fondations en sont solides. En 750 pages, nous avons la substance clarifiée de quelques centaines de volumes. Les auteurs nous présentent vraiment tout ce qu'il est essentiel de retenir de tant de systèmes économiques.

Le Droit à la force, par DANIEL LESUEUR, 3 fr. 50 (Plon-Nourrit, éd., 8, rue Garancière) — D'autres diront ce que vaut, dans ce roman, l'art de Mme Daniel Lesueur : ici, je ne veux examiner que les deux idées principales qui justifient le titre, — et d'abord parce que les livres de cet auteur heureux ont toujours de nombreuses éditions.

Les péripéties du drame peuvent être d'autant mieux négligées qu'elles sont indépendantes des idées quasi nietzschéennes du « droit à la force ». Ce n'est point l'action des personnages, ni leur psychologie assez rudimentaire, qui les expriment ; mais les discours de Clément Fontès.

A son frère, qui n'est pas de son sang, mais parce qu'il porte son nom, il prêche :

« Il n'y a pas de justice pour les êtres humains. C'est quelque chose de trop haut pour eux... Nous n'y pouvons pas atteindre. C'est par la folle présomption de l'exercer, et de l'exercer sans erreur, que les hommes en robe noire ou rouge, et que les jurés, ne sont plus à la hauteur de leur rôle social. Ils n'ont plus conscience de leur devoir — qui n'est pas d'être des dieux et de doser les responsabilités des âmes — mais simplement de protéger les honnêtes gens par une vigoureuse répression des crimes. Par crainte d'une erreur judiciaire, ils laissent pourrir la socié-

té... Pas d'erreur..., et ils sont des hommes !... Mais il n'y a pas de justice humaine sans erreurs judiciaires, pas plus qu'il n'y a de médecin sans erreurs de diagnostic. Cependant on ne renonce pas à la médecine. Et on renonce de plus en plus à la justice possible. A l'individu d'établir son droit par la violence, si bon lui semble. Nos juges ne tuent plus le criminel, mais ils acquittent ceux qui le tuent — et, plus souvent encore, ceux qui tuent l'innocent. Crime passionnel, disent-ils. Comme si l'impulsivité de la passion n'était pas la tare contagieuse du détraquement final. »

Le lendemain même l'occasion se présente d'appliquer ces théories simplistes. Un crime odieux, l'assassinat d'une jeune femme, ayant été commis dans la localité dont il est maire, l'architecte Clément Fontès réunit ses administrés pour leur faire entendre ces paroles violentes, mais naïves :

« Ne croyez pas que prévenir et châtier le crime soit seulement l'affaire du gouvernement et de la police. C'est l'affaire de tous. Et comment ? Par la vigilance, et par la force... S'il était bien entendu que partout où il y a cent braves gens et un assassin, les cent braves gens s'uniront pour que l'assassin n'échappe pas à la mort qu'il a donnée et qu'il mérite, il y aurait de par le monde moins d'actions infâmes et d'innocents immolés... La force est belle. La force est sacrée... La violence n'est pas malsaine par elle-même, mais par l'usage qu'on en fait. La violence aux mains des justes, c'est la sécurité des femmes, des enfants, du foyer. C'est par la suppression violente des bêtes fauves, des monstres — comme disaient les anciens — des monstres à gueule de bêtes et des monstres à face humaine, que les civilisations ont pu naître et se développer — depuis la vieille civilisation grecque jusqu'à la jeune civilisation américaine dégagée d'un brigandage effrayant par la loi de Lynch. Les sociétés, voyez-vous, rétrogradent, elles se livrent aux éléments de désordre et de désorganisation, quand la force honnête désarme — par sentimentalité ou par peur — devant la force criminelle. »

La loi de Lynch a ses inconvénients. Ce fut peut-être un expédient nécessaire dans une société en formation,

sans passé ; mais il ne pouvait qu'être provisoire. A perdurer, il se vicie. Par exemple, il est fâcheux — mais rien ne s'explique mieux — que, dans les États du sud, les lynchés soient presque toujours des nègres. En France, n'en doutons point, il en serait de même. Les nègres — je veux dire, on l'entend bien, les Français qui ne sont ni radicaux-socialistes, ni francs-maçons — seraient pendus et brûlés plus souvent qu'à leur tour.

Le progrès se manifeste surtout par la division du travail social. Comme les gardes nationaux sont de piteux soldats, les milices paysannes nous assureraient une médiocre police, et la foule constituerait, en toute occurrence, une détestable magistrature, — à nous faire regretter même celle des Humbert, des Steinheil et des Marix. Il fallait notre temps d'anarchie, où tout est confondu, où toutes les libertés des citoyens, c'est-à-dire les activités sociales, sont remises à l'État, pour qu'on en vienne à attribuer aux citoyens la fonction de direction politique avec le suffrage universel, et maintenant celle de la police et de la justice, — qui sont les fonctions essentielles de l'État.

Sans y penser, l'auteur nous indique une des meilleures raisons pour lesquelles, dans toute société organisée, parvenue à un certain degré de civilisation, c'est-à-dire de complexité et de différenciation, il importe que l'État lui assume seul la police et la justice dans le pays. En effet, l'assassin est le propre frère du maire, apologiste éloquent de la force. Et il arrive ceci : pour des motifs sentimentaux assez mal définis d'ailleurs, en tout cas personnels, non seulement Clément Fontès ne tue pas son frère, mais, après avoir empêché le mari de la victime de le tuer, il égare les investigations de la police, il entrave l'action de la justice.

Si, plus tard, il invite l'assassin au suicide, c'est parce que les motifs personnels n'existent plus. Ce n'est que par accident que l'assassin meurt enfin.

Certes, l'État, dans la décomposition parlementaire présente, assure très mal la sécurité de tous et garantit plus mal encore la justice ; mais on peut être assuré que la simple réaction de la force individuelle dans l'anarchie

parfaite serait plus insuffisante encore, — et surtout bien plus dangereuse. C'est tout ce que nous démontre là-dessus, contre son propos, Mme Daniel Lesueur.

Ce n'est là, au reste, qu'un cas restreint, d'une importance secondaire, où « le droit à la force » se peut revendiquer. L'auteur l'a compris.

« Deux choses en présence : L'erreur humanitaire d'une société bourgeoise qui, distribuant des outres gonflées de mots vides, essaie d'imposer cette illusion que son bon vouloir — apparent ou sincère — va renverser les dures lois éternelles du monde : l'effort, la concurrence, la lutte, l'inégalité, tout ce qui détermine l'incessante évolution. Et, d'autre part, la brutalité d'une classe populaire, qui, elle, ne méconnaît ni la force, ni la haine comme éléments de conquête, et qui commence à s'en servir ouvertement... Le parlementarisme, depuis qu'il existe, n'a cherché qu'à éduquer le peuple, à améliorer son sort... Voilà son vice. On n'éduque pas les autres. On ne dispense pas aux autres leur sort. L'ouvrier se formait suivant les nécessités de sa vie. Il faisait son propre apprentissage, dans son milieu, par ses moyens. Depuis que nous remplaçons l'apprentissage par des écoles professionnelles, suivant des méthodes bourgeoises, l'habileté industrielle de la France baisse. Ces écoles, qui coûtent au budget des sommes folles, donnent les plus piteux résultats. C'est comme le bonheur. Depuis que l'État bourgeois a l'entreprise du bonheur du peuple, le peuple ne connaît plus l'insouciance ni la joie. Aussi, vous voyez... il reprend en sous-œuvre l'organisation de son bonheur, à lui. Il entend le créer comme tout bonheur se crée : par la conquête. Il revient aux lois éternelles et terribles qui sont les conditions mêmes de la vie, et que l'humanité ne rejettera jamais. Il est dans le vrai et nous sommes dans le faux. Nos sophismes n'ont plus de prise sur lui. Nous n'y croyons plus nous-mêmes. Alors nous tremblons... Et lui commence à rire, car il sent notre peur. Nous lui crions hypocritement : « La paix... la paix... l'amour... la fraternité ». Et il répond, avec la grandeur de la vérité sauvage : « Allons donc !.. la haine... la guerre !... la lutte !... Avec cela, vous avez fait la société d'hier. Avec cela, nous ferons

la société de demain !... » Pourquoi vous, les bourgeois, ne défendez-vous pas la société bourgeoise, si vous la croyez bonne, ou seulement si elle vous convient ?... Vous l'avez bien fondée à coups de guillotine. Vous avez décapité l'aristocratie, devenue inutile. Vous vous êtes glorieusement rués avec tous vos moyens de progrès : la science, le crédit, le génie, l'art. Vous avez fait à la France un dix-neuvième siècle éblouissant. Vous avez le droit de défendre votre œuvre, — qui est aujourd'hui toute la patrie. Mais voilà... vous ne croyez pas à votre droit... Vous l'avez trop aliéné, renié... vous vous êtes embarqués dans des mensonges... Vous en mourez... vous n'osez plus dire que la force est nécessaire, qu'elle est saine, et qu'elle est belle... D'autant plus belle qu'on ne l'emploie jamais sans risques. Et puis, vous êtes affaiblis, énervés... vous avez peur... de tout... Il n'y a pas de mal à être un bourgeois. Seulement, si on veut le rester, il faut être un bourgeois fort, matériellement et moralement fort, qui ose réclamer son droit à la force, conquis par la lente ascension de ses ancêtres, ou la rapide ascension de sa propre énergie aux bénéfices sociaux réservés à l'élite. Il ne faut pas s'offrir des soupers de cent francs dans des cabinets particuliers, en disant : « Le peuple est sacré, le peuple est souverain. Nous ne vivons que pour le peuple. »

On prévoyait que les conceptions de M. Georges Sorel nous amèneraient de tels désastres. Dans cette tirade, il y a trop de confusion pour que je puisse tenter, en un court article, d'en débrouiller quelque chose. Je ne puis qu'engager Daniel Lesueur, comme je le fis déjà à propos de *Nietzscheenne*, à faire connaissance avec Auguste Comte.

Mais voyons où cet écrivain en veut venir. Cette force, Clément Fontès ne la voit pas seulement « dans l'oppression, les coups, le sang », — et il convient de l'en féliciter.

Alors, quoi ?

« Je ne vois à la classe bourgeoise que deux lignes de conduite, si elle ne veut périr avec ses œuvres, c'est-à-dire avec la patrie, qu'elle alimente de forces vives. Car les bourgeois, c'est le peuple, digéré par une sélection intense, et rendu assimilable au cerveau du pays... La bourgeoisie

a donc le devoir de maintenir ce qu'elle a créé, ce qu'elle crée chaque jour. Pour cela, elle n'a que deux moyens : la force, ou la contrition. La force ? Elle s'est à peu près ôtée le droit d'y recourir, parce qu'elle a trop menti. Pour y avoir renoncé à la force, en des paroles de lâche abdication, la bourgeoisie ne peut plus l'employer dans la mesure nécessaire et juste. Elle est acculée de ce côté à des moyens excessifs et désastreux. Restent la contrition : le renoncement à la vanité, au luxe ; la grève des jouissances. Si, aux menaces de la C. G. T., la bourgeoisie opposait simplement l'A. T. F., — L'ABOLITION TOTALE DU FASTE, — quelle leçon pour la folie d'en bas ! Quelle rénovation de la veulerie d'en haut ! Substituer aux grèves révolutionnaires le chômage forcé par manque de commandes. A celui qui crie : « N'est-il pas honteux de voir payer cinquante louis une gerbe de fleurs, alors que des malheureux meurent de faim !... » Répondre : « Soit, nul n'achètera plus une corbeille d'orchidées de mille francs. Et aussitôt vingt industries périront, des milliers d'êtres humains, qui en vivaient laborieusement, connaîtront cette faim au nom de laquelle vous parlez. » Peut-être, alors, les classes ouvrières comprendraient-elles cette forme du partage qui, de la poche du riche, fait retourner l'argent vers le pauvre par la fiction d'une fleur. Le luxe, qu'ils envient, dans leur ignorance, c'est la fiction qui rétablit le seul équilibre possible. Que tous l'exigent, personne ne l'aura. La fiction disparue, le résultat ne saurait se maintenir. Il n'y aura pas de partage, parce qu'il ne restera rien à partager. Si la bourgeoisie se haussait jusqu'à proclamer la grève générale des vanités et des jouissances, elle manierait une arme plus redoutable que ne sera la grève générale du travail aux mains des prolétaires. »

Cette solution vaut l'autre, — celle du lynchage et de la milice policière ; c'est-à-dire qu'elle vaut moins que rien. L'A. T. F. est aussi pratique, aussi efficace pour contenir le prolétariat que les patrouilles de paysans pour réprimer le crime. On n'accumule pas avec plus d'assurance d'aussi énormes erreurs. Il n'est pas un ouvrier d'Université populaire qui ne puisse apprendre à l'auteur que toute consommation excessive de richesse et de travail, non seu-

lement n'est pas utile, mais est condamnable en politique, en économie comme en morale. Ce n'est pas sans raison que le positivisme met le prodigue bien au-dessous de l'avare. Toute richesse gaspillée, tout travailleur détourné d'une production utile, cela se paye par la faim des pauvres. Le grand luxe ne fait pas vivre, il fait mourir. En outre, par le « partage », par la dispersion des capitaux, on affaiblit les forces productives et on les désorganise. La bourgeoisie, ou plutôt le patriciat qu'elle doit former, a pour fonction d'administrer les biens sociaux, d'en faire une sage économie. L'A. T. F. n'est pas son « droit à la force », c'est son devoir social. D'ailleurs, il n'est, pour tous, envers tous, que des devoirs. La notion métaphysique de « droit » fait toujours faire ou dire des sottises.

Dans *Nietschéenne*, Mme Daniel Lesueur posait surtout un problème moral. Elle le posait nettement. Qu'elle s'applique donc à en faire autant pour tous les graves problèmes de notre temps. C'est d'autant plus utile que les lecteurs de romans ont besoin, plus que les autres, d'en être avertis. Mais il lui faut se garder de présenter quelque solution que ce soit. Elle y est mal préparée, semble-t-il, et de tels ouvrages ne s'y prêtent point.

C'est beaucoup, je le répète — et c'est à quoi réussit fort bien Daniel Lesueur — que de rappeler à des intelligences frivoles, chimériques, embrumées de fictions malsaines, qu'il y a autre chose dans la vie, plus sérieux, plus poignant, — dans la vie sociale surtout, — que les drames ou les romances de la littérature et du théâtre. Et que chacun fasse son métier : le paysan, l'ouvrier, le policier, le juge, le politique, le romancier, et le philosophe.

G. DEHERME.

Le Directeur-Gérant : G. DEHERME.

27-7-09. — Tours, Imprimerie E. ARRAULT et C^{ie}.

Bernard GRASSET, Éditeur
7, rue Corneille, 7. — PARIS

DERNIÈRES PUBLICATIONS :

EMILE BAUMANN

L'Immolé, roman, 3^e édition. Vol. in-18 **3.50**

LÉON LAFAGE

La Chèvre de Pescadoire, 3^e édition. Vol. in-18 **3.50**

JEAN GIRAUDOUX

Provinciales, Vol. in-18. **3.50**

GILBERT DE VOISINS

Les Moments perdus de John Shag, Vol. in-18. **3.50**

MAURICE MAGRE

Conseils à un jeune homme, Vol. in-18 **2 »**

DIDIER DE ROULX

Roosje, roman. Vol. in-18 **3.50**

J-H. RETINGER

Le Conte fantastique dans le romantisme français.

Vol. in-18. **2 »**

J. GRASSET

PROFESSEUR DE CLINIQUE MÉDICALE A L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

La Responsabilité des Criminels, Vol. in-18. **3.50**

GEORGES DEHERME

La Démocratie vivante, Vol. grand in-8^e **4.50**

HENRI MAZEL

Pour causer de tout, Vol. in-18 **3.50**

VIENT DE PARAÎTRE :

Auguste Comte et son œuvre

LE POSITIVISME

Par GEORGES DEHERME

*Un vol. in-16 de 128 pages, avec deux portraits hors texte,
Prix : 2 fr. 50*

(GIARD et BRIÈRE, Éditeurs, 16, rue Soufflot. — PARIS

I. Sa vie. Ses écrits. — II. Ses disciples. — III. Quelques appréciations. — IV. L'homme. — V. Pour les femmes et les prolétaires. — VI. Sur les lettrés et les bourgeois. — VII. La philosophie positive. — VIII. La sociologie positive. — IX. La politique positive. — X. Le pouvoir spirituel. — XI. La religion positive. — XII. Les utopies positives. — XIII. La morale. — XIV. Conclusion.

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Action politique. Action économique. Action sociale

Par GEORGES DEHERME

*Ouvrage couronné par l'Académie française
et par la Société antiesclavagiste de France*

Un volume in-8 de 528 pages. Prix : 6 fr. (*franco : 6 fr. 60*)

BLOUD et C^{ie}, Éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, PARIS

La Démocratie vivante

Par GEORGES DEHERME

Un volume in-8° de 402 pages. Prix : 4 fr. 50 (*franco : 5 fr.*)

BERNARD GRASSET, Éditeurs, 7, rue Corneille, PARIS